

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Premier projet de Règlement numéro 11320-2017, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser spécifiquement l'entreposage extérieur dans la zone 63-REC et de prévoir des normes relatives à l'exercice de cet usage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 juin 2017, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-haut.
2. Les modifications au Règlement de zonage visent à autoriser spécifiquement l'entreposage extérieur et de prévoir des normes relatives à l'exercice de cet usage dans la zone suivante :
 - La zone 63-REC, située entre la rue de Kilkenny, au nord, la route de Fossambault, à l'ouest, la rivière-aux-Pins, au sud, et la limite municipale de Shannon à l'est.

Une illustration de la zone peut être consultée au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le mercredi

de 8 h 30 à 11 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi qu'au bas cet avis.

3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 4 juillet 2017 à 18 h. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil municipal expliquera le projet de Règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de Règlement seront entendues à cette assemblée.
4. Le projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19^e jour de juin 2017.

Jacques Arsenault
Greffier

